

Publiée le 28.06.2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le

ID : 014-200065589-20230622-2023_101-DE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au préau de la commune de Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
15.06.2023
Date d'affichage
15.06.2023

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 28
Titulaires 26
Suppléants 2
Pouvoirs 5
Votants 33
19h55 arrivée titulaire +1
Votants 34
20h01 arrivée titulaire +1
Pouvoir -1
Votants 34

Quorum 20

Etaient présents : M. Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), MM. Eric DUVAL, Emmanuel MEZERAY (suppléant de Stéphane AMILCAR), Mme Régine ÉNÉE (pouvoir à Philippe PIARD jusqu'à 20h01), MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET (arrivé à 19h55), Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, MM. Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Dominique DELIVET (pouvoir à Patrice MARTIN), Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI (pouvoir à Patricia LECOMTE), M. Richard MARTIN, Mmes Florence SERANDOUR, Sophie de GIBON, MM. Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, William HERFORT, Mmes Alexandra LEPINAY (pouvoir à Nathaly MONROCQ) et Sylvie SALLE (pouvoir à Coralie ARRUEGO).

Secrétaire de séance : M. Eric DUVAL

Délibération n° 2023 / 101

Objet : FINANCES - Budget annexe « complexe aquatique » : décision modificative n°1

Pour faire suite à la délibération n°2023/103, il convient de prendre la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
68	6815	Dot. prov. pour risques courants	+ 155 000.00
Total			+ 155 000.00

Recettes de fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
74	74751	GFP de rattachement	+ 155 000.00
Total			+ 155 000.00

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Dépenses de fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
68	6815	Dot. prov. pour risques courants	+ 155 000.00
Total			+ 155 000.00

Recettes de fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
74	74751	GFP de rattachement	+ 155 000.00
Total			+ 155 000.00

↳ Décide la passation de la décision modificative suivante :

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Eric DUVAL



Le Président,
Philippe PESQUEREL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.